



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : le 7 mars 2024
Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 20
Nombre de votants : 25

N° DEL-2024-2-22

SEANCE DU 13 MARS 2024

Fonction publique –
Autres catégories de
personnels

Présents : Mme BÉNIER, Maire

M. LABRANCHE, Mme JONES, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, M.
REGARD-TOURNIER, Mme LEON, Adjoint ;

OBJET :

Ecole municipale de
musique – Examens
Intra cycle.
Recrutement des jurys,
de l'accompagnateur
piano et fixation des
indemnités des
intervenants

M. DESSAGNE, M. GUIOTON, M. ROMAND-MONNIER, Mme BECHTIGER,
Mme PIETRZYK, Mme DOUAI, Mme DUBURCO, Mme LAROUX, M. MILLET,
M. THOMAS, M. BURLET, M. DE MARTEL, Mme VELASQUEZ, M. WATELET,
Conseillers Municipaux.

Excusés :

M. LAVOUE, Adjoint, a donné pouvoir à Mme JONES.

M. JOURDA, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à M. REGARD-
TOURNIER.

Mme LESQUERRE, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à M.
LABRANCHE.

Mme DUMOLLARD, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à M.
DESSAGNE.

Mme BONIFACIO, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à M.
GUIOTON.

Absents :

M. CARRY, Adjoint au Maire.

M. DE VARREUX, Conseiller Municipal.

Mme BEN YOUSSEF TAKATART, Conseillère Municipale.

M. ORSET, Conseiller Municipal

Secrétaire de séance :

Mme BECHTIGER.

Pour ampliation
Pour le Maire
et par délégation

EXPOSE

Accusé de réception en préfecture
001-210104196-20240313-DEL-2024-2-22-DE
Date de télétransmission : 15/03/2024
Date de réception préfecture : 15/03/2024

VU le Code général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du conseil municipal en date du 6 juillet 1999 retenant la mise en place d'un système propre d'examens de fin d'année pour les élèves de l'école municipale de musique,

VU la délibération du conseil municipal en date du 7 Mars 2000 mettant en place d'une part un jury de personnes extérieures à l'école de musique pour assurer une meilleure objectivité des notes et des appréciations et d'autre part le recours à un accompagnateur de piano,

Considérant qu'il convient d'autoriser Madame le Maire à recruter sous forme de vacation horaire un jury de personnes extérieures à l'école de musique et un accompagnateur piano à l'occasion des examens intra cycle de l'Ecole Municipale de Musique pour permettre aux élèves de passer leurs examens dans les meilleures conditions,

Madame le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à faire appel à un jury de personnes extérieures à l'école de musique, ainsi qu'à un accompagnateur piano et précise que ces agents seront recrutés pour un besoin ponctuel, leur mission étant limitée aux dates des examens intra cycle de l'école de musique.

Madame le Maire propose de fixer comme suit le tarif horaire brut pour ces intervenants : 32 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES AVOIR ENTENDU SA PRESIDENTE,

APRES AVOIR DELIBERE ET VOTE A L'UNANIMITE,

AUTORISE Madame le Maire à recruter sous forme de vacation horaire 7 personnes à l'occasion des examens intra cycle de l'Ecole Municipale de Musique dans les termes prévues par les conventions annexées à la présente délibération et à signer tous documents nécessaires à cet effet,

FIXE le tarif horaire brut de ces intervenants à 32 €,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2024 du budget communal.

**FAIT A THOIRY,
LE 13 MARS 2024**

**LE MAIRE
Muriel BÉNIER**

Certifiée exécutoire le 15/03/2024
Après dépôt en préfecture de Bourg-En-Bresse
Et publication ou notification le 15/03/2024



Accusé de réception en préfecture
001-210104196-20240313-DEL-2024-2-22-DE
Date de télétransmission : 15/03/2024
Date de réception préfecture : 15/03/2024